

puis que les syllabes breves nous servent de mesure pour juger des longues : car ce n'est qu'en comparant les unes aux autres , que nous disons que les longues sont doubles des breves. C'est ainsi que nous mesurons l'étendue d'un poëme , par celle des vers dont il est composé ; celle des vers par celle des pieds : celle des pieds par celle des syllabes ; & enfin celle des syllabes longues par celle des breves, comme je viens de dire. Or quand je parle de l'étendue de ces choses-là, je n'entens pas celle qu'elles ont sur le papier ; car celle-là est une étendue de lieu , & non pas de tems : je parle de l'étendue de tems que nous remarquons dans ce qui se prononce ; & selon laquelle nous disons qu'un tel poëme est long ; parce qu'il est composé de tant de vers ; qu'un tel vers est long , parce qu'il est composé de tant de pieds ; qu'un tel pied est long , parce qu'il est composé de tant de syllabes : & qu'une telle syllabe est longue , parce qu'elle est double d'une breve.

Mais cela ne scauroit nous donner encore une mesure certaine du tems ; puisqu'il se peut faire , qu'on en mette davantage à prononcer un vers court qu'un plus long ; si l'on prononce l'un fort lentement , & l'autre fort vite. Il en est de même d'un poëme , d'un vers , d'un pied , d'une syllabe ; & voila ce qui m'a fait penser , que le tems n'étoit qu'une certaine étendue. Mais comme il faut que toute étendue soit étendue de quelque chose , & appartienne à quelque chose : je ne say si celle-cy n'appartiendroit point à l'esprit même qui la voit & qui la conçoit. Car qu'est-ce que je mesure , ô mon Dieu , lorsque parlant indéfiniment , je dis qu'un tel tems est plus long qu'un tel autre ; ou que je dis même définiment , que celui-là est double de celui-cy ? C'est le tems que je mesure : je le voy bien. Mais je ne puis mesurer ny l'avenir , puisqu'il n'est pas encore ; ny le present , puisqu'il

*Le neant  
n'a point  
d'étendue*